

PROCES-VERBAL

**de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de BOBST GROUP SA tenue le
mardi 7 avril 2020 à 17h00
auprès de Bobst Group SA
CH-1031 Mex**

M. Alain Guttmann, Président du Conseil d'administration, souhaite la bienvenue et ouvre l'Assemblée générale ordinaire.

Au vu des circonstances dues à la pandémie, cette l'Assemblée se tient de façon restreinte, conformément aux mesures édictées par le Conseil fédéral.

M. Lorenz Gross, secrétaire du Conseil d'administration, tient le procès-verbal de l'Assemblée.

Le représentant indépendant est, conformément à l'article 689c du Code suisse des obligations, Ofisa SA (ch. des Charmettes 7, 1002 Lausanne), représenté par Me Alexandre Pradervand.

Le Président désigne Mme Claudine Amstein comme scrutatrice.

Le Président constate ensuite :

- que l'Assemblée a été convoquée conformément aux statuts et à l'ordonnance fédérale du 16 mars 2020 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus, avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport de gestion, ainsi que des comptes de la société et du Groupe pour l'exercice 2019
2. Décharge au Conseil d'administration
3. Décision sur la répartition du bénéfice disponible au 31 décembre 2019 et distribution d'un dividende
4. Réélections au Conseil d'administration
5. Réélection du Comité de rémunération et de nomination
6. Approbation des rémunérations
7. Réélection de l'organe de révision
8. Réélection du représentant indépendant

- La présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions statutaires, par publication dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce des 13 mars 2020 et 26 mars 2020, ainsi qu'à l'ordonnance fédérale du 16 mars 2020 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus;

- que le rapport de gestion a été mis à disposition au siège de la société à partir du 2 mars 2020 et a également été envoyé au domicile des actionnaires qui en ont fait la demande ;

- que l'organe de révision est représenté par Mme Corinne Pointet de la société PricewaterhouseCoopers SA qui suit l'AG par vidéoconférence.

Aucun actionnaire n'a fait valoir, dans le délai et selon la forme prescrite par les statuts, le droit de faire inscrire un point à l'ordre du jour.

Toutes les formalités exigées par la loi et les statuts étant accomplies, l'Assemblée se trouve dès lors régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.

Le secrétaire communique à l'Assemblée que les actionnaires représentés par le représentant indépendant sont au nombre de 1 610 et représentent 11 642 406 droits de vote, ce qui correspond à 83.94% du total des droits de vote inscrits au registre des actions à et 70.48% du capital-actions.

Les actions de la société sont toutes des actions nominatives avec une valeur nominale CHF 1.–.

Le Président rappelle que l'article vingt (20) des statuts de la société stipule que l'Assemblée prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées et précise que pour chaque point de l'ordre du jour, Maître Pradervand, qui représente la société OFISA SA comme représentante indépendante, annoncera à voix haute le nombre de "oui", de "non" et d'abstentions découlant des instructions des actionnaires qui se font représenter par le représentant indépendant.

Cette année exceptionnellement, l'unique possibilité pour les actionnaires de soumettre leurs votes était de transmettre les instructions de vote par l'intermédiaire du représentant indépendant, ceci conformément à l'ordonnance fédérale du 16 mars 2020 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus.

1. Approbation du rapport de gestion ainsi que des comptes de la société et du Groupe pour l'exercice 2019

Mme Corinne Pointet intervient pour la société PricewaterhouseCoopers SA et précise que les réviseurs n'ont aucun commentaire à rajouter.

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale approuve le rapport de gestion ainsi que les comptes de la société et du Groupe pour l'exercice 2019. »

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

11 451 833	Oui
12 323	Non
178 250	Abstentions

Cette résolution est adoptée à une large majorité.

2. Décharge au Conseil d'administration

Le Président ouvre la discussion, en rappelant que selon l'article 695 du code des obligations, les personnes qui ont coopéré à la gestion des affaires de la société ne peuvent prendre part aux décisions concernant la décharge.

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale donne décharge aux membres du Conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice 2019. »

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

11 407 127	Oui
6 641	Non
184 442	Abstentions

Cette résolution est adoptée à une large majorité.

Le Président confirme que les personnes chargées de la gestion et les membres du Conseil n'ont pas participé au vote.

3. Décision sur la répartition du bénéfice disponible au 31 décembre 2019 et distribution d'un dividende

Le Conseil d'administration propose de verser un dividende CHF 1.50 brut par action.

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale décide de verser un dividende brut de CHF 1.50 par action et de reporter comme solde un montant de CHF 298'417'321.98. »

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

11 442 765	Oui
31 704	Non
167 937	Abstentions

Cette résolution est approuvée à une large majorité.

4. Réélections au Conseil d'administration

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Alain Guttman comme membre du Conseil d'administration de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

11 437 167	Oui
21 293	Non
183 946	Abstentions

La résolution est adoptée à une large majorité.

Le Président soumet ensuite à l'Assemblée la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Thierry de Kalbermatten comme membre du Conseil d'administration de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

11 408 839	Oui
67 679	Non
165 888	Abstentions

La résolution est adoptée à une large majorité.

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Gian-Luca Bona comme membre du Conseil d'administration de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

11 071 701	Oui
386 436	Non
184 269	Abstentions

La résolution est adoptée à une large majorité.

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Jürgen Brandt comme membre du Conseil d'administration de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

11 444 126	Oui
8 201	Non
190 079	Abstentions

La résolution est adoptée à une large majorité.

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Philip Mosimann comme membre du Conseil d'administration de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

11 448 167	Oui
10 199	Non
184 040	Abstentions

La résolution est adoptée à une large majorité.

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Alain Guttmann comme Président du Conseil d'administration de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

11 435 661	Oui
------------	-----

22 641	Non
184 104	Abstentions

La résolution est adoptée à une large majorité.

5. Réélection du Comité de rémunération et de nomination

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Gian-Luca Bona comme membre du Comité de rémunération et de nomination de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

10 422 857	Oui
1 036 945	Non
182 604	Abstentions

La résolution est adoptée à une large majorité.

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Thierry de Kalbermatten comme membre du comité de rémunération et de nomination de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

10 759 403	Oui
717 587	Non
165 416	Abstentions

La résolution est adoptée à une large majorité.

6. Approbation des rémunérations

Approbation de la rémunération pour le Conseil d'administration

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale décide d'approuver la rémunération pour le Conseil d'administration pour la période allant de la fin de cette Assemblée jusqu'à la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2021, à savoir un montant global maximal de CHF 1 600 000. »

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

11 115 978	Oui
335 575	Non
190 853	Abstentions

La résolution est adoptée à une large majorité.

Approbation de la rémunération pour le Comité exécutif du Groupe pour l'exercice comptable 2021 :

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale décide d'approuver la rémunération pour le Comité exécutif du Groupe pour l'exercice comptable 2021, à savoir un montant global maximal de CHF 7 000 000. »

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

10 506 944	Oui
962 262	Non
173'200	Abstentions

La résolution est adoptée à une large majorité.

7. Réélection de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose de désigner comme organe de révision la société PricewaterhouseCoopers SA pour l'année 2020.

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale désigne la société PricewaterhouseCoopers SA comme organe de révision pour l'année 2020. »

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

11 442 066	Oui
27 698	Non
172 642	Abstentions

La résolution est approuvée à une large majorité.

8. Réélection du représentant indépendant

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale désigne la société Ofisa SA à Lausanne comme représentante indépendante jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire. »

Les votes suivants ont été transmis par le représentant indépendant :

11 464 398	Oui
8 700	Non
169 308	Abstentions

La résolution est adoptée à une large majorité.

Au terme des délibérations, le Président remercie les actionnaires de leur soutien et les informe que la prochaine Assemblée générale ordinaire aura lieu le 30 mars 2021.

Le Président lève la séance à 17h16.

Le Président :

Le Secrétaire :